



Les territoires européens localisent les ODD
Faire de cette décennie celle de l'action

Auteure et liste des répondants

Editeur : PLATFORMA et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). **Auteure** : Eva Baños de Guisasola, Conseillère PLATFORMA, Objectifs de développement durable, Agendas mondiaux et Climat. **Recherche** : Nathalie Noupadja, Responsable de la recherche et des études au CCRE (jusqu'au 31/03/2022), avec l'aide précieuse de Pablo Ladha, stagiaire PLATFORMA, et Aleksandra Garo, Stagiaire équipe recherche au CCRE. **Rédacteurs en chef** : Fabrizio Rossi, Secrétaire général du CCRE, Marlène Siméon, Directrice des opérations au CCRE, et Durmish Guri, Directeur - Ressources externes et Stratégie de la Connaissance au CCRE. **Révision et liaison avec l'équipe de graphistes** : Hervé Devavry, Chargé de communication de PLATFORMA. **Traduction de l'anglais** : Domenica Maria Pistoia. **Conception graphique** : inextremis.be. Données actualisées en mars 2022.

Répondants :

Associations : **Autriche** : Association des villes et communes autrichienne (Österreichischer Städtebund) ; **Belgique** : Association des villes et communes flamandes (VVSG) ; **Bulgarie** : Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie (NAMRB) ; **Chypre** : Union des communes chypriotes (UCM) ; **Danemark** : Régions danoises (Regioner) ; **Espagne** : Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP) ; Association des municipalités basques (EUEL) ; Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI) ; Fons Mallorquí de Solidaritat i Cooperació ; **Estonie** : Association des villes et municipalités estoniennes (AECM) ; **Finlande** : Association des pouvoirs locaux et régionaux finlandais (AFLRA) ; **France** : Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) ; Cités Unies France (CUF) ; Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ; **Géorgie** : Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG) ; **Islande** : Association des pouvoirs locaux d'Islande (SAMBAD) ; **Italie** : Association italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AICCRE) ; **Kosovo** : Association des communes du Kosovo (AKK) ; **Lettonie** : Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie (LALRG) ; **Luxembourg** : Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) ; **Macédoine du Nord** : Association des collectivités locales de la République de Macédoine du Nord (ZELS) ; **Malte** : Association des conseils locaux de Malte ; **Moldavie** : Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM) ; **Norvège** : Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (KS) ; **Pays-Bas** : Association des municipalités néerlandaises (VNG) ; VNG International ; Conseil national des jumelages Pays-Bas-Nicaragua (LBSNN) ; **Roumanie** : Association des municipalités de Roumanie (AMR) ; **Royaume-Uni** : Convention des autorités locales écossaises (COSLA) ; Association des gouvernements locaux (LGA) ; **Serbie** : Conférence permanente des villes et communes de Serbie (SKGO) ; **Slovaquie** : Association des villes et communes slovaques ; **Slovénie** : Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS-SI) ; **Suède** : Association suédoise des collectivités locales et des régions (SALAR) ; **Turquie** : Union des municipalités de Turquie (TBB) ; Union des municipalités de Marmara (MMU) ; **Europe du Sud-Est** : Réseau des associations de pouvoirs locaux de l'Europe du sud-est (NALAS).

Collectivités locales ou régionales individuelles, agences : **Allemagne** : Chancellerie d'État de Basse-Saxe ; **Belgique** : Ville de Bruges ; **France** : Ville de Grigny, Conseil régional de Bretagne, Région du Grand Est. **Espagne** : Gouvernement de Catalogne (GENCAT) ; Euskal Fundoa/Fonds de Coopération des Autorités Locales Basques et eLankidetzta - Agence de Coopération au Développement du Gouvernement Basque (EUSKADI - Pays Basque) ; Ville de Manlleu ; Ville de Burela ; Agence d'Extremadura pour la Coopération Internationale au Développement (AEXCID) ; Observatorio Provincial de Sostenibilidad de Albacete ; Fundación Musol ; Ville de Bilbao ; Ville de Sant Boi de Llobregat ; **Portugal** : Câmara Municipal de Palmela ; **République de Serbie** : Ville de Kragujevac. **Suède** : Municipalité de Gävle.

Avertissement : Les analyses, résultats et recommandations présentés dans cette étude sont ceux du CCRE et de PLATFORMA et ne reflètent pas nécessairement la position officielle des collectivités territoriales, de leurs associations ou des institutions multilatérales dont les initiatives sont présentées ici. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du CCRE et de PLATFORMA et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union européenne.

Le présent ouvrage est placé sous une licence internationale Creative Commons 4.0 « Paternité-Pas d'utilisation commerciale-Partage des conditions initiales à l'identique »

www.cemr.eu | info@ccre-cemr.org
www.platforma-dev.eu | platforma@ccre-cemr.org



Avant-propos

Bien qu'on soit apparemment en pleine phase de rétablissement après la pandémie de COVID-19, la crise sanitaire est encore bien présente et pose de nombreux nouveaux défis que les gouvernements infranationaux s'efforcent toujours de relever. Pour aggraver encore la situation, la guerre qui a débuté en février avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie menace gravement le maintien de la paix sur le sol européen et met sérieusement à l'épreuve la force réelle de nos valeurs, de la démocratie et de l'autonomie locale. Dès le début, cette guerre semble avoir déclenché une crise systémique potentielle aux conséquences graves et étendues qui se sont déjà répercutées sur de multiples secteurs, affectant les finances et les chaînes de valeur agricoles à l'échelle mondiale, déclenchant des migrations et des déplacements forcés, et nuisant à notre capacité à travailler ensemble pour lutter contre le changement climatique.

En tant qu'autorités les plus proches des citoyens, les collectivités territoriales se retrouvent une fois de plus en première ligne dans la gestion de cette crise, travaillant en étroite collaboration avec les communautés locales en Ukraine et dans les pays voisins pour organiser les abris et les évacuations, fournir de la nourriture et de l'eau et accueillir et héberger les nombreuses personnes, principalement des femmes et des enfants, qui fuient la guerre.



Nous sommes continuellement témoins du rôle essentiel que jouent les collectivités territoriales dans notre vie quotidienne, non seulement par la mise en place rapide de politiques réactives aux crises mondiales, mais aussi par leur capacité à exploiter des solutions, en bénéficiant par exemple de l'assistance fournie dans le cadre de plans de relance (tel que le plan de relance et de résilience de l'UE), qui répondent aux ambitions des communautés locales de donner un nouvel élan à leurs économies. Il semble désormais de plus en plus clair que l'ère post-COVID présente également des opportunités singulières de concevoir des approches inspirées susceptibles de favoriser des sociétés plus résilientes, inclusives et durables en Europe.

Les collectivités territoriales doivent saisir ces opportunités et reconnaître que les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2030 offrent une voie à suivre, un cadre solide et universellement accepté qui s'est avéré utile dans les efforts de reconstruction actuels, structurés sur la base de la solidarité, de la justice et de l'équité. Pour assurer une localisation efficace des ODD, il faut les considérer comme un ensemble d'objectifs de bas en haut. Les valeurs de l'Agenda 2030 doivent constituer une partie intégrante et visible de toutes nos actions : inclusion et diversité ; promotion de nouveaux partenariats multisectoriels et multi-acteurs ; cohérence des politiques ; égalité des sexes ; cohésion territoriale.

Il nous reste quelques années à peine pour faire de cette décennie une décennie d'action ; pour y parvenir, nous devons travailler en partenariat en Europe et au-delà de nos frontières. En tant qu'associations représentant les collectivités territoriales, le CCRE et PLATFORMA ont toujours veillé non seulement à écouter le niveau infranational, mais aussi à lui donner une voix. Nous sommes prêts à aider, à interagir et à améliorer la capacité locale à anticiper et à répondre à toute crise ou situation future.

Ce rapport sera l'expression de cette voix et présentera nos points de vue au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) en juillet 2022, expliquant en détail comment les collectivités territoriales ont réalisé des progrès constructifs positifs dans leur réponse aux crises actuelles. Leurs contributions aux Examens infranationaux volontaires (EIV), des rapports d'avancement des ODD produits par les associations de collectivités territoriales, montrent encore plus clairement leur dévouement. Pour mettre en œuvre les changements dont nous avons besoin, un engagement solide et des ressources suffisantes sont nécessaires aux niveaux national et européen, ainsi qu'un dialogue régulier dans un esprit de bonne collaboration.

Fabrizio Rossi,
Secrétaire général du CCRE

Acronymes

CAGLR Associations de gouvernements locaux et régionaux/Associations de collectivités territoriales

CCRE Conseil des Communes et Régions d'Europe

CGLU Cités et Gouvernements Locaux Unis

EIV Examens infranationaux volontaires (rapports sur les progrès réalisés dans la réalisation des ODD produits par les associations de collectivités territoriales)

ELV Examens locaux volontaires (rapports locaux sur les progrès réalisés dans la réalisation des ODD)

ENV Examens nationaux volontaires (rapports nationaux sur les progrès réalisés dans la réalisation des ODD)

GLR Gouvernements locaux et régionaux/Collectivités locales et régionales/Collectivités territoriales

GTM / GROUPE DE TRAVAIL MONDIAL Groupe de travail mondial des collectivités territoriales (facilité par CGLU)

FPHN / Forum politique de haut niveau sur le développement durable (organisé par l'ONU) Principe LNOB « Ne laisser personne en arrière »

LBSNN Conseil national des jumelages Pays-Bas-Nicaragua

ODD Objectifs de développement durable

ONU Organisation des Nations Unies

UE Union européenne



Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus ancienne et la plus large association de villes et de régions européennes. Elle est la seule organisation à fédérer les associations nationales de collectivités locales et régionales de 40 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux. Depuis sa création en 1951, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens. Le CCRE est également la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle nous représentons les collectivités européennes au niveau international.



PLATFORMA est la coalition paneuropéenne des collectivités locales et régionales - et de leurs associations - actives dans la coopération au développement de ville à ville et de région à région aux niveaux national, européen et mondial. Toutes sont des actrices clés de la coopération internationale pour le développement durable. PLATFORMA est un centre d'expertise sur l'action internationale des gouvernements locaux et régionaux qui rassemble des collectivités locales et régionales, leurs réseaux européens et internationaux, ainsi que des associations régionales et nationales. PLATFORMA défend le rôle que jouent les collectivités locales et régionales dans les politiques de coopération au développement de l'UE. L'action de PLATFORMA est financée par des fonds externes et dirigée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

Principales recommandations

A qui?



Institutions
européennes



Gouvernements
nationaux



Associations nationales de
collectivités locales et régionales

1



La **Commission européenne** devrait présenter des comptes rendus réguliers sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) au niveau de l'UE et indiquer de quelle manière les différents niveaux de gouvernance et les organisations de la société civile ont contribué à ce processus.

2



Nous devons encourager les **Associations nationales de collectivités locales et régionales (AGLR)** à prendre activement part au processus d'**Examens infranationaux volontaires (EIV)**. Il est absolument nécessaire que les AGLR soient davantage impliquées dans les mécanismes nationaux de notification de progrès et de coordination par le biais d'un dialogue régulier et de mécanismes de transparence. Les EIV représentent un outil que les AGLR peuvent utiliser pour rendre compte à leurs membres des progrès globaux réalisés en matière d'ODD dans un pays donné. D'ailleurs, les EIV complètent les Examens locaux volontaires (ELV) élaborés individuellement par les gouvernements locaux ou régionaux, qui sont circonscrits à une municipalité ou à une région spécifique.

3



Les collectivités territoriales devraient demander aux gouvernements nationaux de reconnaître et d'inclure le rôle qu'elles-mêmes et leurs associations jouent dans le **suivi** et le **compte rendu** des progrès dans la mise en œuvre des ODD au niveau national, notamment par le biais des EIV et des ELV qui peuvent fournir les données et informations désagrégées pertinentes.

4



Les États européens et l'UE doivent renforcer leur dialogue avec les collectivités infranationales et inclure ces dernières dans toutes les **réunions** pertinentes des **délégations de haut niveau** (dont les forums politiques de haut niveau et autres organisés par les Nations Unies).

5



Renforcer la coopération internationale pour réaliser l'Agenda 2030 aux niveaux local et régional. Si l'on encourage la gouvernance à plusieurs niveaux, les partenariats multi-acteurs, la cohérence des politiques pour le développement durable¹, le partage et l'apprentissage entre pairs en Europe et ailleurs, des changements peuvent être obtenus au niveau local. Nous continuons à soutenir l'Agenda 2030 en Europe et dans le monde, notamment par le biais de partenariats plus innovants avec des pairs, ainsi que grâce à un modèle de gouvernance fondé sur des partenariats et une coopération décentralisée² et à des actions qui font une réelle différence dans la réalisation cohérente, juste et inclusive de sociétés décarbonisées.

6



Aussi, est-il nécessaire de procéder à la localisation et à la territorialisation des ODD par le déploiement de fonds et de ressources appropriés, afin d'obtenir un impact positif sur le terrain. Les collectivités territoriales sont les mieux placées pour saisir directement toute l'ampleur des défis à grande échelle qui existent aujourd'hui (climat, biodiversité, pandémie de COVID-19, ainsi que le récent conflit ukrainien). Les politiques requièrent une approche décentralisée, ascendante et territoriale, avec des actions claires où tous les niveaux de gouvernement soient tenus de contribuer et où chaque collectivité territoriale ait la capacité de le faire. Les estimations montrent que 65 % des 169 cibles qui sous-tendent les 17 ODD ne peuvent être atteintes sans la participation des collectivités territoriales. Celles-ci jouent un rôle essentiel dans la transformation de ces ambitions internationales en réalités pratiques sur le terrain. Pour aider les collectivités territoriales à prendre les mesures nécessaires, il faut une réglementation favorable, des instruments de financement, des ressources humaines, une sensibilisation et une éducation au développement et un renforcement des capacités qui respectent la diversité des conditions régionales/locales et les spécificités territoriales.

¹ Ce concept est parfaitement expliqué par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur son site Internet, où l'on trouve un large éventail de publications et de recherches sur le sujet, notamment sur les dimensions locale et régionale : [Policy coherence for sustainable development - OECD](https://www.oecd.org/fr/policy-coherence-for-sustainable-development/)

² Coopération au développement entre les gouvernements infranationaux. Pour en savoir plus, voir « La coopération décentralisée pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 - Vers une nouvelle génération de partenariats multipartites », par Agustí Fernández de Losada Passols et Anna Calvete Moren, CRPM-PLATFORMA <https://cpmr.org/fr/wpdm-package/cpmr-platforma-study-decentralised-cooperation-to-achieve-the-2030-agenda-towards-a-new-generation-of-multi-stakeholder-partnerships/?wpdmid=2012-5&ind=1544784443088>

Introduction

La présente étude est fondée sur une enquête conjointe menée par le CCRE, PLATFORMA et CGLU, en coordination avec toutes les sections régionales de ce dernier, pour produire un rapport mondial parallèle. Elle a été envoyée en février 2022 aux membres du CCRE et aux partenaires de PLATFORMA. L'objectif était de collecter les informations les plus récentes sur les modalités et la portée de l'implication des associations et des réseaux de collectivités territoriales dans la localisation des ODD, à la fois en Europe et avec leurs pairs mondiaux, notamment pendant la pandémie de COVID-19.

L'enquête de cette année comprenait donc des questions sur la mise en œuvre des ODD depuis 2015 et sur l'impact de la crise due à la COVID-19. Dans les deux dernières sections, il y avait également des questions supplémentaires concernant les Examens infranationaux volontaires (EIV) et la coopération décentralisée.



Nous avons reçu **63 réponses à l'enquête provenant de 28 pays (37 associations de collectivités territoriales de 25 États membres de l'UE et 12 États non membres de l'UE et 18 collectivités locales/régionales individuelles, dont 9 de l'UE).**

Les statistiques relatives aux associations membres du CCRE/PLATFORMA ont été incluses dans ce rapport. Celles des collectivités locales et régionales individuelles seront couvertes par l'analyse globale de CGLU. Le rapport sera présenté au Forum politique de haut niveau (FPHN)¹ en juillet 2022, lors de la soumission des derniers Examens nationaux volontaires (ENV) par les États membres.

Les collectivités territoriales continuent de progresser au niveau infranational dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 ODD, adoptés en 2015. Ces progrès faciliteront le travail de leurs associations/réseaux, tant régionaux que mondiaux (CGLU et le Groupe de travail mondial - GTM), qui préparent le rapport conjoint « La localisation des ODD » qui sera présenté à l'ONU lors du prochain FPHN. Jusqu'à présent, le rapport du Groupe de travail mondial présenté chaque année depuis 2017 au FPHN, le forum central de suivi et d'examen de l'Agenda 2030 pour le développement durable, a toujours été complété par un rapport européen. Cette année, le FPHN évaluera l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les ODD et les mesures prises pour « reconstruire en mieux » afin de s'assurer que toute reprise et tout développement sont effectivement durables. Il procédera également à un examen approfondi des objectifs de développement durable 4 (éducation de qualité), 5 (égalité des sexes), 14 (vie sous l'eau), 15 (vie sur terre) et 17 (partenariats pour les objectifs).

L'enquête du Groupe de travail mondial de cette année visait à déterminer dans quelle mesure l'Agenda 2030 a soutenu les groupes de pression locaux et leurs associations dans leurs plans de redressement et de résilience. Les associations nationales ont joué un rôle déterminant dans le soutien des efforts de durabilité de leurs membres, allant de la planification à la mise en œuvre et même au suivi et à l'établissement de rapports. Leur rôle dans la localisation des ODD est plus important que jamais, car ce sont elles qui feront du cadre international une réalité en Europe et dans le monde.

¹ Le thème du FPHN cette année sera : « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il examinera les ODD 4 sur l'éducation de qualité, 5 sur l'égalité des sexes, 14 sur la vie sous l'eau, 15 sur la vie sur terre, et 17 sur les partenariats. Les pays européens suivants présenteront leur rapport au HLPF cette année : Andorre*, Grèce*, Italie*, Lettonie, Luxembourg*, Monténégro*, Pays-Bas* et Suisse** (* correspond à la participation antérieure et au nombre de rapports ENV du pays : la 2e (*), 3e (**) ou 4e (***) fois qu'ils présentent un rapport).

1. Comment faire en sorte que les citoyens et les responsables municipaux prennent réellement conscience des enjeux de la mise en œuvre des ODD ?



La campagne que les Associations de collectivités territoriales (AGLR) mènent pour sensibiliser les citoyens et les fonctionnaires municipaux aux ODD est d'une importance cruciale. Pour réaliser de véritables progrès, il est essentiel que le rôle des ODD et leur valeur ajoutée soient correctement compris. En Belgique par exemple, l'Association des villes et communes flamandes (VVSG) a diffusé un guide contenant une série de vidéos et de webinaires pour mobiliser les municipalités et leur présenter les ODD ainsi qu'à leurs citoyens. Réalisés en collaboration avec les provinces et le gouvernement flamand, ces webinaires comprenaient également des ateliers sur les méthodes liées aux ODD. En ce qui concerne la familiarité des Associations de collectivités territoriales européennes avec les ODD, 43 % des personnes interrogées les connaissaient bien et les utilisaient comme une référence importante dans leurs stratégies au sein de l'organisation ; 32 % les connaissaient et y faisaient référence mais les ODD ne figuraient pas parmi leurs priorités ; 14 % des répondants en avaient entendu parler mais n'étaient pas conscients de leur pertinence et 11 % ne savaient pas grand-chose des ODD ni de leur pertinence pour leur organisation.

Environ 66 % des 37 associations ayant répondu avaient introduit des changements dans leur travail lié aux ODD : en **Norvège**, une stratégie de mise en œuvre des ODD a été adoptée par le Conseil d'administration de la KS, un EIV a été produit et diffusé, et un système taxonomique a été développé conjointement avec *Statistic Norway* en mars 2022. En **Serbie**, la Conférence permanente des villes et communes (SKGO) a formulé un nouveau plan stratégique pour 2022-2025 qui définit cinq objectifs, chacun étant associé à des ODD pertinents. En **Europe du Sud-Est**, les ODD ont été de plus en plus au centre des activités liées aux politiques sociales dans le cadre d'un « principe de localisation des ODD. » Au **Royaume-Uni** (Écosse), le gouvernement écossais a annoncé qu'il rendrait les ODD juridiquement contraignants pour les municipalités, ce qui a déjà eu un impact significatif au niveau local et sur l'association écossaise.

En ce qui concerne l'adoption ou le développement d'un engagement formel, d'une résolution politique ou d'une stratégie sur l'Agenda 2030 et/ou sur la mise en œuvre des ODD, environ 80 % des répondants avaient entrepris des démarches : plus de 40 % avaient adopté une stratégie, un document politique, un plan d'action et/ou une déclaration politique ; moins de 20 % avaient préparé des rapports sur la localisation des ODD dans les territoires, y compris des Examens infranationaux volontaires ou d'autres rapports de durabilité, pour leurs populations, le gouvernement national ou le Parlement ; plus de 20 % des répondants n'avaient pris aucune mesure, et moins de 20 % avaient recours à d'autres méthodes.



Exemples de plans de mise en œuvre des ODD

Belgique : l'accord avec le Bureau politique des affaires européennes et internationales pour développer un EIV à l'appui de l'ENV 2023. **Bulgarie** : la préparation par la NAMRB d'un plan stratégique à long terme pour son développement futur, en utilisant la stratégie pluriannuelle du CCRE comme référence. **Danemark** : Contribution à l'examen national volontaire (ENV) de 2021. **Espagne** : l'Agenda 2030 de la FEMP ; l'engagement d'EUDEL en faveur de l'Agenda 2030 multi-niveaux du Pays basque. **Finlande** : Stratégie 2020 de l'Association des autorités locales et régionales finlandaises. **Royaume-Uni** : Écosse - Convention COSLA sur la localisation des ODD en Écosse (2019) ; ENV britannique (2020) et EIV écossais ; Angleterre (LGA) - motion sur les ODD. Sur les 18 associations qui ont répondu à cette question l'année dernière et cette année, plus de la moitié ont connu des changements. **Turquie** : le plan stratégique de la TBB pour 2020-2024 comprend un soutien aux municipalités pour renforcer leurs capacités à adopter et à mettre en œuvre les ODD ; statut et plan stratégique (2020-2024) de l'Union des municipalités de Marmara (MMU). **Europe du Sud-Est** : la déclaration conjointe de NALAS lors du Forum de haut niveau « Intégrer l'Agenda 2030 dans le cadre de la planification stratégique au Kosovo. »

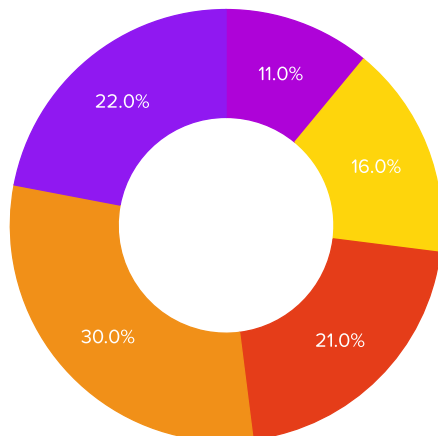
En ce qui concerne la promotion ou la participation active à des activités concrètes de sensibilisation et de diffusion d'informations relatives aux ODD auprès de la population et des acteurs locaux au cours de l'année écoulée, 35 % des répondants ont déclaré avoir entrepris des actions substantielles et intensives pour mobiliser les habitants et les acteurs locaux, 14 % ont renforcé la mobilisation avec des partenaires supplémentaires, 11 % n'ont mené aucune action de promotion, 3 % ont organisé avec les municipalités des réunions axées sur les ODD, ainsi que des actions de coopération décentralisée au niveau international et 38 % ont mené des actions limitées.



Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'initiatives visant à sensibiliser aux ODD :

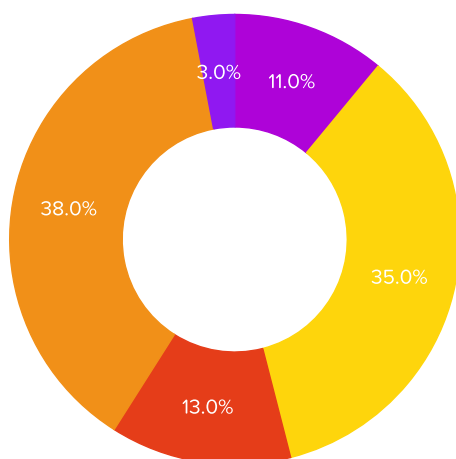
Belgique : Semaine de la municipalité durable, un format que les administrations locales peuvent utiliser pour sensibiliser aux ODD et mettre en lumière les bonnes pratiques, par exemple « Des héros locaux pour des objectifs mondiaux » (Local Heroes for Global Goals). **Danemark** : les régions font participer les citoyens, les municipalités et les autres parties prenantes à la préparation de stratégies de développement régional, et les projets sont presque toujours réalisés en collaboration avec des parties prenantes externes. **Espagne** (EUDEL) : coordination de 15 projets visant à la promotion des ODD par les réseaux de municipalités. **Espagne** (FEMP) : accords avec les universités sur la mise en œuvre des ODD. **Géorgie** : organisation d'ateliers pour les maires géorgiens. **Islande** : boîte à outils pour la planification, la mise en œuvre et la mesure de la réalisation des ODD et organisation de séminaires de formation pour les municipalités (tant pour les élus que pour les fonctionnaires). **Italie** : Venice City Solutions 2030 ; un événement parallèle au FPHN (pour Venice City Solutions) et des séminaires de formation sur l'Agenda 2030 et la localisation des ODD par les collectivités territoriales. **Malte** : organisation de webinaires sur le renforcement des capacités pour tous les élus locaux. **Norvège** : pour assurer des progrès concrets dans la réalisation de l'Agenda 2030, la KS a travaillé avec la Confédération des entreprises norvégiennes, la Confédération norvégienne des syndicats et d'autres organisations syndicales au développement d'un engagement national en matière de durabilité. **Pays-Bas** (LBSNN) : les AGLR/collectivités territoriales exigent l'incorporation des objectifs mondiaux 2030 dans les événements publics ainsi que leur inclusion dans l'agenda local pour l'éducation par le secteur éducatif local. **Royaume-Uni** (COSLA) : campagnes visant à localiser la prise de décision et à aligner les politiques nationales sur les normes internationales post-Brexit. **Royaume-Uni** (LGA) : promotion d'un guide des ODD pour les conseils (publication conjointe en 2020 avec la Stratégie de développement durable du Royaume-Uni). Cette année, l'Association des gouvernements locaux a travaillé avec l'Office des statistiques nationales (*Office for National Statistics*) et a commencé à produire des rapports locaux en utilisant la plateforme de données *LG Inform*. **Turquie** (TBB) : activités de sensibilisation à l'aide des médias sociaux, lancement d'une base de données sur les ODD et promotion des processus ELV et de leur intégration dans les projets. **Turquie** (MMU) : le prix « Fourmi d'or » 2020, qui récompense les initiatives contribuant à une urbanisation durable et à une qualité de vie élevée.

Qui est chargé de coordonner les travaux relatifs aux ODD ?



- Une équipe, un groupe de travail, une taskforce interdépartementale coordonnée, ou bien un agent de coordination, se charge des ODD 11.0%
- Plusieurs départements ou tous les départements s'occupent des ODD de manière dispersée et non coordonnée 16.0%
- Plusieurs départements ou tous les départements s'occupent des ODD de manière dispersée et non coordonnée 21.0%
- Un département ou un organisme spécifique 30.0%
- Autre 22.0%

Votre organisation a-t-elle promu ou participé activement à des activités concrètes de sensibilisation et de diffusion d'informations sur les ODD auprès de la population et des parties prenantes locales (dont vos membres, si vous êtes une Association de collectivités territoriales) ces dernières années ?



- Nous n'avons pas du tout encouragé de telles activités ni n'y avons participé 11.0%
- Actions limitées 35.0%
- Une mobilisation accrue dans les partenariats 13.0%
- Actions fortes et intensives visant à mobiliser les habitants et les parties prenantes locales 38.0%
- Autre 3.0%

2. les examens infranationaux volontaires au cœur du processus des ODD

Une étape essentielle de la réalisation de l'Agenda 2030 consiste à rendre compte des progrès accomplis et à identifier les revers rencontrés. Nous apprenons en faisant, et le niveau infranational est bien placé pour évaluer ces aspects.

Les Examens infranationaux volontaires (EIV) représentent un outil dont les Associations de collectivités territoriales peuvent se servir pour rendre compte de leurs réalisations

globales ainsi que des obstacles, opportunités et défis qu'elles rencontrent dans leurs efforts pour mettre en œuvre les ODD au niveau infranational dans leurs pays. Les EIV constituent une initiative lancée par CGLU en 2020. Déjà, à la fin de 2021, les associations de collectivités territoriales de 14 pays du monde avaient préparé des EIV¹, représentant un total de 28 000 collectivités territoriales. En 2022, les AGLR de 10 pays (11 en 2023) préparent des EIV.



Les EIV diffèrent des Examens locaux volontaires (ELV), qui sont produits individuellement par les collectivités locales ou régionales et circonscrits à une ville ou une région spécifique. En revanche, un EIV peut englober une analyse du processus de localisation des ODD à l'échelle d'un pays, d'une province ou d'une région, réalisée à la demande de collectivités locales de toute sorte (grandes, petites, urbaines, rurales). Les ELV sont réalisés par des villes ou des gouvernements locaux individuels (125 ELV couvrant 36 pays ont été produits à la fin de 2021). Un aspect notable des ELV est qu'ils préconisent une approche multi-acteurs, dans laquelle les municipalités travaillent avec différentes parties prenantes sur leurs territoires - ce qui renforce leur sentiment d'appropriation. Les EIV et les ELV se complètent ; toutefois, pour créer une valeur ajoutée, les EIV devraient également s'appuyer sur les expériences acquises par les collectivités locales lors de l'élaboration de leur ELV. En outre, pour certaines AGLR, les ELV peuvent s'avérer une première étape vers la promotion des EIV dans leur pays. Pour soutenir ce processus, CGLU et le groupe de Renforcement des capacités et des institutions ont publié des lignes directrices pour les EIV qui rassemblent les contributions et les résultats spécifiques des différentes AGLR qui ont déjà produit des EIV, dont plusieurs associations de collectivités territoriales européennes².

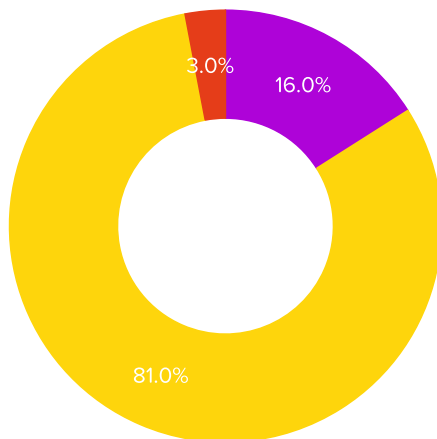
L'impact des EIV a été considérable ; dans chaque pays qui a produit un EIV, les gouvernements nationaux ont fait/intégré des références directes aux EIV dans leurs Examens nationaux volontaires (ENV), ce qui souligne davantage l'importance des collectivités territoriales dans le processus de présentation de comptes rendus.

En Europe, à partir de 2021, l'Allemagne, la Norvège et la Suède ont produit des EIV. Par la suite, en 2022, la Norvège a également développé, en partenariat avec l'Office national des statistiques du pays - *Statistics Norway* -, une « *Taxonomie pour les indicateurs liés aux ODD* », afin d'encourager la désagrégation des indicateurs au niveau infranational.

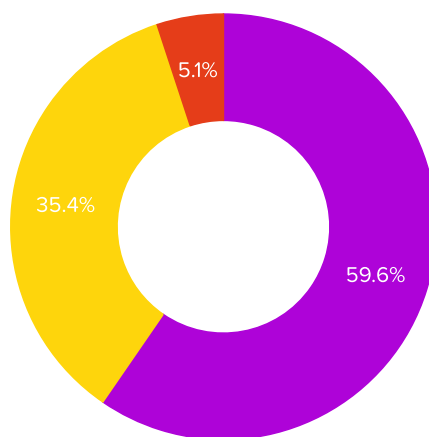
¹ Quatorze associations de collectivités territoriales ont élaboré leurs propres rapports sur la situation économique et sociale en 2020 et/ou 2021. Toutefois, il y a eu en fait un total de 15 EIV, puisque le CONGOPE (Équateur) a déjà produit deux EIV à ce jour. En 2022, dix autres associations de collectivités territoriales devraient élaborer des EIV pour rendre compte de leur situation.

² CGLU et CIB (2021), Examens infranationaux volontaires, rapports sur les ODD par les associations de collectivités territoriales, voir : <https://gold.uclg.org/report/localizing-sdgs-boost-monitoring-reporting#field-sub-report-tab-2>

Participez-vous à la rédaction d'un Examen infranational volontaire ?

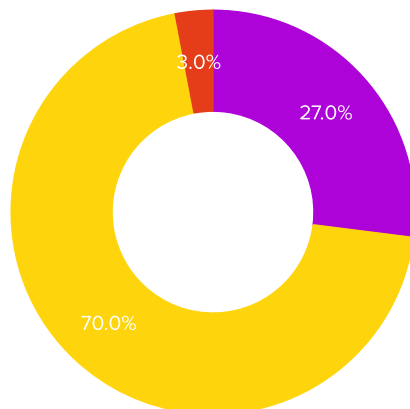


■ Oui 16.0% ■ Non 81.0% ■ Je ne sais pas 3.0%



■ Oui 59.6% ■ Non 35.4% ■ Je ne sais pas 5.1%

Examens infranationaux volontaires : connaissez-vous cet outil ?



■ Oui 27.0% ■ Non 70.0% ■ Je ne sais pas 3.0%

Examens infranationaux volontaires : votre association a-t-elle participé à l'élaboration d'un EIV ?

Six pays du CCRE utiliseront un ENV pour présenter un rapport au Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) de 2022 : la Grèce*, l'Italie*, la Lettonie, le Luxembourg*, le Monténégro* et les Pays-Bas*³. Deux des associations de ces pays préparent leur première EIV : en Italie, l'AICCRE a travaillé sur son EIV avec l'aide du milieu universitaire et de ses partenaires et, aux Pays-Bas, VNG procède de la même manière tout en utilisant ses connaissances et son expérience pour prendre part à des activités d'entraînement sur les EIV impliquant le Cameroun, les Philippines et le Sri Lanka⁴. Seize pour cent des associations interrogées ont été impliquées dans le processus de rédaction de l'EIV. Par exemple, l'AICCRE travaille sur un EIV, a rejoint le groupe de travail de CGLU sur les EIV et attend maintenant les commentaires du gouvernement sur l'EIV. En Écosse, COSLA participe au groupe de travail de son réseau écossais de parties prenantes sur les ODD. Les aspects intéressants qui ont été mis en lumière concernant l'élaboration d'un EIV incluent la manière dont le processus peut influencer l'établissement de rapports au niveau national, la coopération avec les collectivités territoriales européennes et internationales et même la visibilité au niveau international.



La voie à suivre pour les EIV

Les Associations de collectivités territoriales ont également besoin d'un renforcement de capacités pour tirer parti des expériences acquises en matière de développement des EIV entre 2020 et 2022 (voir les [lignes directrices pour les EIV](#), novembre 2021, disponibles en trois langues). Les options possibles permettant au CCRE et à PLATFORMA de dynamiser le développement des EIV comprennent : des ateliers/formations pratiques, des cours en ligne pour atteindre un plus grand groupe d'Associations de collectivités territoriales et des sessions de formation entre pairs. Tous ces outils pourraient mettre à profit le [manuel](#) de l'ONU 2022 pour mieux préparer les ENV ainsi que le [Guide 2021](#) pour l'élaboration d'EIV.

³ L'astérisque indique que le pays présente un ENV pour la deuxième fois.

⁴ Activité réalisée par le Groupe de travail sur le Renforcement des capacités et des institutions (CIB) avec le soutien du Secrétariat mondial de CGLU (en particulier, l'équipe GOLD). CGLU GOLD et le CIB ont facilité l'élaboration des EIV dans certains des pays qui rendent compte chaque année au FPHN. Cette année, le CIB a été chargé de soutenir et de guider les associations et les experts de ces trois pays. Son rôle était de veiller à ce que la planification initiale soit respectée au fil des mois, que les activités prévues aient lieu comme prévu et aboutissent à la production de l'EIV (par ex., évaluer les différentes méthodologies prévues, suggérer de nouvelles actions, clarifier certaines idées concernant la marche de l'EIV, fournir de nouvelles informations, etc.).

3. Efficacité des mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de coordination en matière d'ODD

Tel que mentionné dans la Section 5, six associations du CCRE feront rapport au FPHN de 2022 en utilisant les Examens nationaux volontaires (ENV). Quatre des associations participantes ont répondu à notre enquête : l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Aux Pays-Bas, VNG a présenté son propre rapport mais a également travaillé activement au sein de l'unité de rapport nommée par le gouvernement national ainsi que dans le processus de rédaction. En 2019, l'AICCRE a organisé le principal événement FPHN du gouvernement italien, ce qui est révélateur de l'importance attribuée en Italie au travail de l'AICCRE sur les ODD depuis le lancement de *Venice City Solutions* en 2018. Des représentants du gouvernement national assistent toujours aux événements annuels organisés par l'AICCRE pour présenter le travail de *Venice City Solutions* 2030. En vertu de sa propre méthodologie, l'ENV permet en effet à l'AICCRE, en tant que membre de l'« Alliance stratégique pour le développement durable » qui réunit toutes les parties prenantes (OSC, universités, ONG), d'être l'un des auditeurs du processus. Il est à noter qu'en Italie, les régions disposent d'un espace spécifique. En Lettonie, l'Union des gouvernements locaux et régionaux a contribué au processus d'élaboration des rapports en répondant à une enquête en vue de son inclusion dans l'ENV du pays. Le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) a répondu qu'il n'était pas du tout impliqué dans le processus d'élaboration de rapports au Luxembourg.



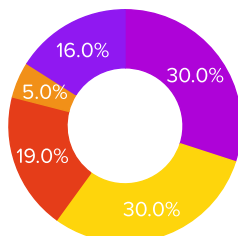
Par rapport aux années précédentes, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas ont indiqué que leur niveau d'implication dans le processus d'élaboration des rapports est resté le même.



Évolution de la participation aux ENV de 2017 à 2021

Belgique : elle a produit son premier ENV en 2017. À l'époque, les collectivités territoriales n'étaient que très peu consultées ou impliquées dans le processus et le rapport proprement dits. La Belgique a l'intention de produire un nouvel ENV en 2023. Dans cette perspective, l'Association des villes et communes **flamandes** travaillera à l'élaboration d'un EIV qui sera intégré à l'ENV. **Lettonie** : l'association locale a reçu une lettre de l'institution gouvernementale en charge des ODD l'informant qu'elle avait commencé à travailler sur son ENV et demandant la contribution de l'Association des collectivités territoriales. **Norvège** : la Norvège a soumis son ENV cette année. Les résumés des ELV réalisés par les municipalités et les autorités régionales ont également été incorporés dans cet ENV. **Pays-Bas** (VNG International) : bien qu'il existe un rapport annuel sur l'avancement des ODD au niveau national aux Pays-Bas, il n'y a toujours pas de stratégie nationale officielle en matière d'ODD. **Royaume-Uni** : COSLA a contribué à l'ENV 2019 du Royaume-Uni (la seule association britannique à le faire, tel qu'indiqué dans l'ENV lui-même). **Slovénie** : un ENV a été préparé en 2020. Les contributions de l'association locale ont été partiellement prises en considération et, dans l'ensemble, le processus participatif s'est avéré plus inclusif que dans d'autres domaines ou instances impliquant la préparation de stratégies et de rapports. **Suède** : en 2021, la Suède a soumis un ENV, un EIV et quatre ELV. SALAR a participé à un groupe de travail impliquant le niveau national et les collectivités territoriales et créé pour coordonner les rapports et les actions conjointes. L'ENV comprenait un chapitre entier consacré à la perspective locale et régionale, fondé sur l'EIV et les ELV. **Europe du Sud-Est** : pour la première fois, par le biais de ses membres nationaux au Kosovo et en Macédoine du Nord, NALAS a pris part au processus en apportant son soutien et ses contributions aux activités des entités nationales. Cette action a été menée conjointement dans le cadre du projet « Apprentissage régional pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Europe du Sud-Est. »

Votre organisation ou un représentant des collectivités territoriales a-t-il/elle été impliqué(e) de quelque manière que ce soit dans les mécanismes institutionnels mis en place par le gouvernement national pour coordonner la mise en œuvre des ODD ?



- Par le biais de consultations ad hoc lors de réunions sporadiques ou ponctuelles, mais pas en tant que membre perm... 30.0%
- Participation régulière, mais à un niveau consultatif (pas de pouvoir de décision) 30.0%
- Aucune implication 19.0%
- Participation régulière au processus décisionnel en tant que partenaire sur un pied d'égalité (droit de vote, par ex.) 5.0%
- Autre 16.0%

Vous trouverez ci-dessous des exemples de cas indiquant comment l'implication des AGLR/GLR dans les mécanismes nationaux de coordination des ODD a évolué au fil du temps. À cet égard, le cas de l'Écosse mérite d'être souligné : un projet de loi est en cours de préparation qui rendrait les ODD juridiquement contraignants pour les collectivités locales dans le cadre du projet de loi sur le bien-être et le développement durable (Écosse) (l'impact à grande échelle de cette loi créerait un précédent mondial unique).



Exemples :

Estonie : ces dernières années, le personnel de l'Association des villes et municipalités estoniennes a joué un rôle de plus en plus important dans l'élaboration des stratégies nationales. **France** : la participation des villes membres de l'AIMF a augmenté, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 et des programmes d'urgence mis en place pour y faire face. **Islande** : la participation s'est faite par le biais de la Plateforme sur les ODD créée pour coordonner les actions entre les niveaux national et régional. **Italie** : depuis 2018, *Venice City Solutions* a été reconnue comme étant la plateforme d'échange sur les ODD. **Luxembourg** : un outil en ligne, développé par le gouvernement national, a été mis à disposition pour permettre aux collectivités territoriales de faire un suivi de leurs initiatives de mise en œuvre des ODD. **Pays-Bas** : LBSNN concentre la majeure partie de son soutien aux collectivités locales dans le secteur de l'éducation, notamment de l'enseignement primaire, conformément à l'Agenda local pour l'éducation. Cela explique pourquoi LBSNN est plus actif dans les réseaux nationaux d'éducation. En revanche, l'association VNG s'implique toujours dans la préparation du rapport annuel national sur les ODD, notamment en rédigeant et en soumettant un chapitre sur le gouvernement décentralisé. **Royaume-Uni (COSLA)** : il existe deux mécanismes au Royaume-Uni, tous deux en Écosse : 1) l'ENV 2019 du Royaume-Uni et 2) l'EIV 2020 de l'Écosse et le Cadre national de performance intégrant les ODD, qui seront concrétisés par le biais du Projet de loi sur le bien-être et le développement durable (Écosse). Tel que mentionné précédemment, ce projet de loi rendrait les ODD juridiquement contraignants pour les autorités locales, ce qui représenterait une véritable première mondiale. **Serbie** : son principal mécanisme de coordination pour la mise en œuvre des ODD est le Groupe de travail interministériel pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

4. Défis et opportunités associés à la mise en œuvre des ODD à l'échelle locale

En ce qui concerne le développement d'indicateurs ou de mécanismes de suivi des progrès dans la réalisation des différents ODD et de leurs cibles par les collectivités locales, d'après nos répondants, 14 d'entre elles ne développaient pas d'indicateurs, 11 collaboraient avec d'autres institutions, 9 avaient révisé ou étaient en train de réviser leurs indicateurs, 7 utilisaient ou continuaient à utiliser les mécanismes habituels et/ou les indicateurs précédemment disponibles pour leur suivi et leur évaluation, 6 travaillaient (ou travaillent) avec leur bureau national ou régional de statistiques pour adapter les indicateurs locaux au système de suivi national, 1 utilisait des indicateurs existants et 4 avaient recours à d'autres indicateurs.



Informations sur les systèmes de suivi et informations contextuelles décrivant les indicateurs et/ou le système de suivi

Belgique : l'ensemble d'indicateurs ODD développé par l'Association des villes et communes flamandes (VVSG) pour les collectivités locales en 2018 est actuellement en train d'être mis à jour avec de nouvelles informations fondées sur les données fournies par le moniteur ODD et le moniteur municipal. **Danemark** : les cinq régions du pays collaborent actuellement avec l'Association des régions danoises pour identifier un certain nombre de défis régionaux communs et d'indicateurs relatifs aux travaux sur les ODD. **Espagne** (FAMSI) : un guide a été produit pour aider à l'identification d'indicateurs au niveau local, en accord avec les ODD et l'agenda urbain. **Espagne** (EUDEL) : on a commencé à travailler à l'établissement d'un système d'indicateurs structurels liés à l'Agenda 2030 au niveau régional du Pays basque. **Estonie** : le ministère des Finances a développé un système de suivi pour les collectivités locales. **Géorgie** : un projet est en cours qui se concentre sur la décentralisation et le renforcement de la politique sociale au niveau municipal. **Islande** : l'Office des statistiques est chargé de générer, collecter et/ou analyser les indicateurs. Un groupe de travail, composé d'experts de l'Office des statistiques, de l'Association des pouvoirs locaux d'Islande et de municipalités, travaille déjà sur les indicateurs des ODD au niveau local. **Italie** : le projet SDSN Italia SDGs City Index a été créé pour faciliter l'établissement de corrélations entre le contexte national et les réalités locales. **Luxembourg** : promotion des meilleures pratiques pour les ODD et l'Agenda 2030. Macédoine du Nord : en coopération avec UN WOMEN, ZELS a mis en œuvre des projets visant à renforcer les capacités des municipalités en matière de budgétisation sensible au genre. **Norvège** : l'association KS s'est associée à *Statistics Norway* pour développer une taxonomie pour classer les indicateurs des ODD (disponible depuis mars 2022), un système de classification permettant de catégoriser et d'évaluer soit un indicateur donné, soit un ensemble d'indicateurs. **Pays-Bas** (VNG International) : un ensemble standard d'indicateurs ODD pour le niveau local néerlandais est disponible. Les données ont déjà été intégrées dans la base de données VNG. **Royaume-Uni** (COSLA) : l'aperçu des performances du Cadre national de performance permet de suivre l'évolution vers les résultats attendus à l'échelle nationale. Il montre les performances globales de l'Écosse par rapport aux 81 indicateurs nationaux. Royaume-Uni (LGA) : la plateforme de données LG Inform a été conçue pour créer des comptes-rendus pour chaque objectif, capables de fournir une ventilation pour chaque collectivité locale. **Serbie** : il existe une base de données pour promouvoir le travail sur l'Agenda 2030 et l'utilisation des indicateurs. Il existe également un système d'établissement de rapports et d'analyse pour les GLR. **Suède** : *Statistics Sweden* a été chargé par le gouvernement national de coordonner le suivi fondé sur des indicateurs de la mise en œuvre par la Suède des objectifs de l'Agenda 2030. Le Conseil pour l'analyse municipale a également développé un ensemble de 50 éléments clés pour les municipalités et 50 éléments clés pour les régions, afin de surveiller la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau local/régional. Europe du Sud-Est (ESE) : en raison de la pandémie, l'exécution budgétaire au niveau de l'ESE s'est orientée vers les politiques d'éducation, de santé et de protection sociale, comme le souligne un chapitre à part de la 8e édition du rapport NALAS SEE sur la décentralisation fiscale (les données ont été fournies par le groupe de travail NALAS sur la décentralisation fiscale).

5. Comment les ODD peuvent-ils aider à reconstruire en mieux après la COVID 19 ?

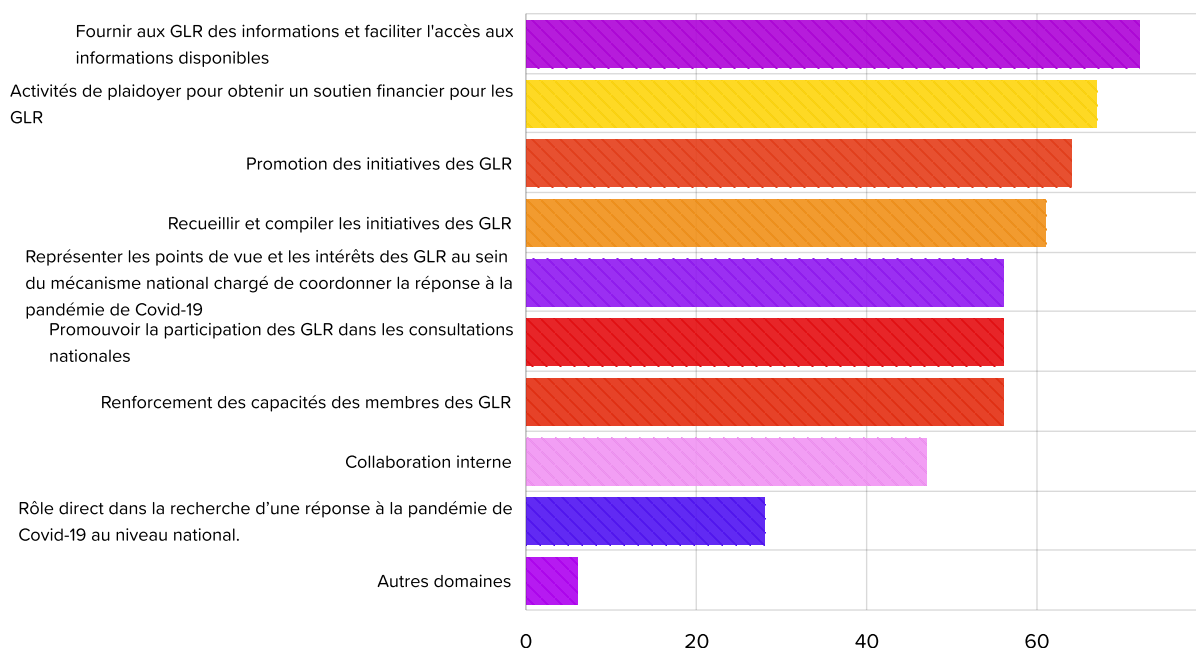
Pour ce qui est des progrès réalisés dans l'intégration des ODD dans les plans, stratégies et politiques locaux, environ 25 % des personnes interrogées ont déclaré que, de manière générale, elles étaient effectivement en mesure d'y parvenir et d'obtenir des résultats concrets. En ce qui concerne l'alignement budgétaire, certains ODD et certaines cibles ont été intégrés dans les budgets locaux, avec l'affectation de ressources concrètes spécifiques pour leur mise en œuvre. La priorité a généralement été accordée aux ODD 3 (santé), 6 (eau), 7 (énergie) et 11 (communautés durables).



Dans l'ensemble, les principales priorités sur lesquelles les collectivités territoriales ont décidé de se concentrer au cours de la reprise post-crise sont les soins de santé et la prévention (y compris la santé mentale), le développement économique local et l'emploi, la numérisation (de l'éducation, des services publics, la réduction de la fracture numérique, etc.), l'éducation, l'inclusion sociale, l'action climatique, la résilience, la transition écologique, l'eau et l'assainissement, l'alimentation et l'agriculture et le logement.

Quelles sont les principales actions que votre organisation a mises en œuvre ou planifiées afin de promouvoir la reconstruction en mieux» dans le cadre de la sortie de crise ?

«



 Les Associations de collectivités territoriales et les politiques nationales pour reconstruire en mieux et promouvoir une remise en état juste, verte et durable après la pandémie de COVID-19. Exemples :

Finlande : le plan d'action 2022 pour la durabilité sociale de l'Association de collectivités territoriales met l'accent sur l'inclusion socialement durable, l'égalité et la durabilité sociale des municipalités à l'avenir. **France (CUF)** : actions de plaidoyer au niveau de l'État pour rappeler l'importance de la solidarité internationale pendant la crise sanitaire. Des activités visant à promouvoir la défense des biens publics mondiaux ont également été organisées. **Géorgie** : le gouvernement géorgien a pris les initiatives suivantes pour atténuer les impacts liés à la COVID-19 : 1. des allègements fiscaux pour les entreprises géorgiennes ; 2. des subventions publiques pour les dépenses municipales ; et 3. des mesures de relance pour les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. **Lettonie** : l'Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie (LALRG) a été consultée pour la formulation et la mise en œuvre des mesures nationales de récupération et de résilience. **Luxembourg** : des échanges réguliers ont eu lieu avec les ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation tout au long de la pandémie, ainsi que des consultations spécifiques concernant les stratégies de vaccination. **Royaume-Uni** : l'Association des gouvernements locaux (LGA) s'est entretenue avec le gouvernement national au sujet des plans de relance nationaux, afin d'influer sur les priorités et l'allocation de ressources en faveur du secteur local. **Turquie (MMU)** : des informations sur les meilleures pratiques développées par les municipalités membres de l'Union des municipalités de Marmara pendant la crise de COVID-19 ont été partagées avec des organisations internationales (NALAS ou OCDE).

Malgré les exemples de collaboration mentionnés ci-dessus, nous avons constaté que certaines AGLR n'ont été consultées à aucun moment (ou ne l'ont été que de manière symbolique)¹ lors de la préparation ou du développement de plans de relance nationaux visant à reconstruire en mieux et à promouvoir une reprise économique juste, verte et durable après la pandémie de COVID-19. Dans ces cas, soit il n'y a pas eu de réaction officielle aux propositions locales, soit celles-ci n'ont pas été incluses dans la phase de mise en œuvre, soit la participation s'est limitée au niveau régional. Le résultat le plus significatif de ce procédé est que la plupart des fonds ne sont pas affectés directement au niveau local.

Même si l'on peut dire que 2020 a été une année sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19 et des pertes de plus d'un million de vies en Europe, à certains égards l'année 2021 a été encore plus marquante : alors que certaines zones et certains secteurs sont encore confrontés à une récession, on a observé de nouvelles tendances pointant vers un processus de relance vert et juste grâce au mécanisme de relance et de résilience de l'UE. Il s'agit de l'instrument clé au cœur de la NextGenerationEU, avec 806,9 milliards d'euros mis de côté pour aider l'UE à sortir plus forte et plus résiliente de la crise actuelle. En 2021, 672,5 milliards d'euros ont été alloués pour dynamiser, par des prêts et des subventions, les réformes et les investissements entrepris par les États membres afin de rendre les économies et les sociétés européennes plus durables et plus résilientes, prêtes à relever les nouveaux défis liés à la transition vers des sociétés vertes, numériques et décarbonisées. Il s'agit d'une occasion unique de faire correspondre les besoins et les opportunités, tout en contribuant à atténuer l'impact économique et social de la pandémie, et de pousser à une relance verte pour rendre nos sociétés plus durables. Alors que certaines collectivités territoriales ont dû mettre temporairement en veilleuse leurs efforts en matière d'ODD pour faire face à l'urgence, d'autres ont utilisé l'Agenda 2030 et le cadre des ODD pour adopter et promouvoir des stratégies de redressement durables, inclusives et aptes à « reconstruire en mieux. »

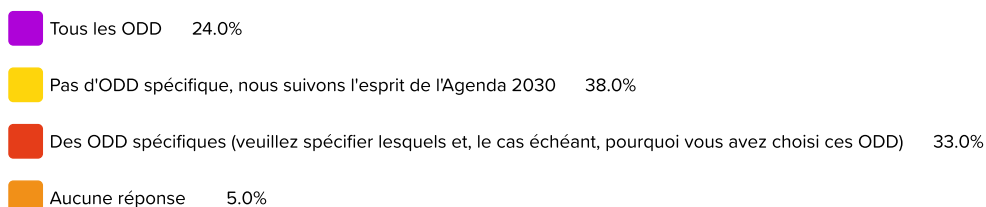
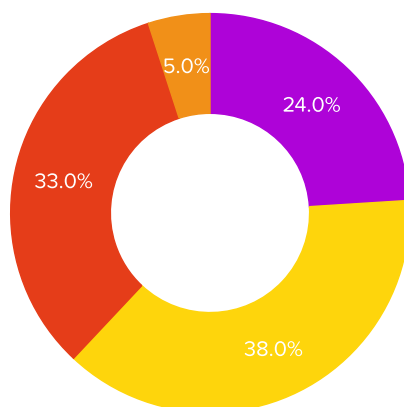
1. p. ex. Moldavie, France (AFCCRE), Danemark, Slovénie, Europe du Sud-Est, Espagne (FAMS)

Conclusions

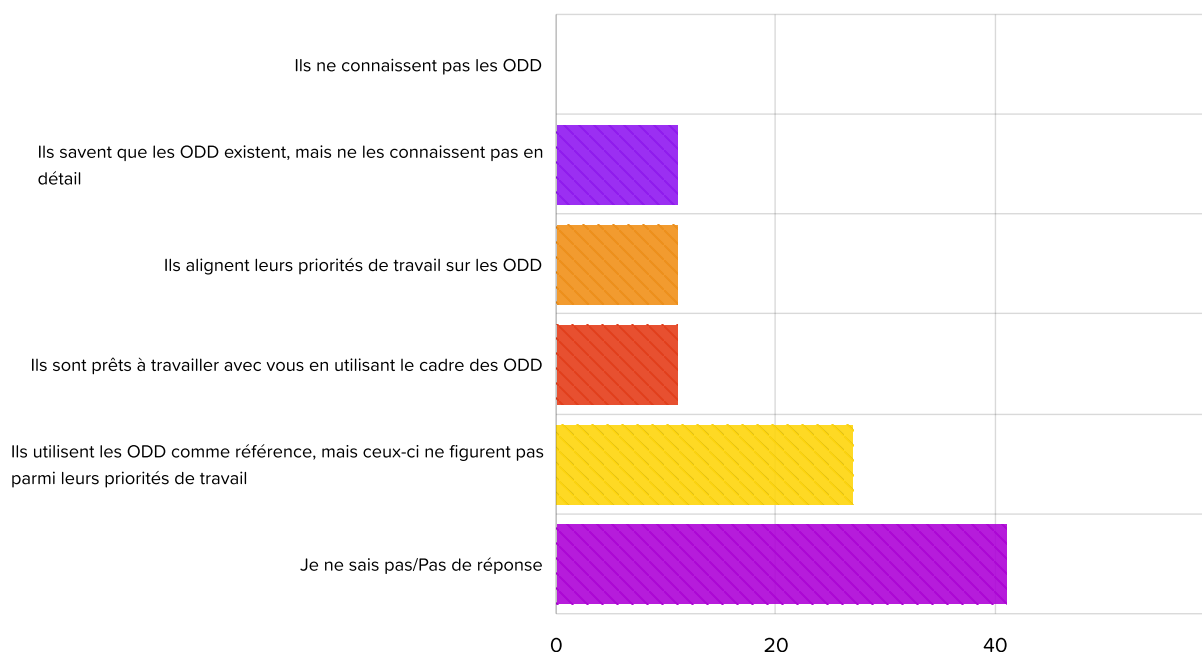
- **Les cinq principaux défis auxquels les collectivités territoriales sont confrontées dans leurs efforts pour atteindre les ODD et d'autres programmes mondiaux sont :** des ressources humaines inadéquates ou des capacités faibles ; un soutien limité de la part des gouvernements nationaux (en termes de soutien administratif et financier, de renforcement de capacités, de ressources humaines...) ; un intérêt et/ou une sensibilisation limités au niveau local (par ex. les collectivités locales ne comprennent pas les ODD ou ne les trouvent pas pertinents, ou encore elles perçoivent les ODD comme une charge supplémentaire, mal adaptée aux priorités locales) ; des ressources financières insuffisantes (autres que les subventions nationales) et, en général, une coordination limitée avec les autres niveaux de gouvernement (par exemple, chevauchement des responsabilités, difficultés de coordination entre les plans nationaux et locaux).
- **Les cinq principaux avantages pour les collectivités territoriales de travailler à la mise en place des ODD et d'autres programmes mondiaux sont les suivants :** le renforcement de la coordination à plusieurs niveaux, notamment l'amélioration des mécanismes de planification au niveau local pour intégrer les ODD et favoriser la reprise ; un intérêt et/ou une sensibilisation accrus au niveau local, les collectivités locales acquérant une meilleure compréhension des ODD ou de leur importance et ne percevant plus les ODD comme un fardeau ; l'adaptation des ODD pour que ceux-ci répondent mieux aux priorités locales ; l'introduction de réformes juridiques et institutionnelles attribuant des pouvoirs aux collectivités territoriales (par ex., pour la localisation des ODD et le redressement après la pandémie) ; la participation accrue des parties prenantes non gouvernementales locales.
- **Les principaux moyens de partenariat et de coopération pour gérer les liens, les synergies et l'approche intégrée promus par les ODD :** le développement d'activités conjointes avec des parties prenantes externes (organisations de la société civile, universités, groupes de réflexion, etc.) ; la mise en place de méthodes de travail interdépartementales (par exemple, la collaboration avec des collègues d'autres départements sur des questions thématiques, l'utilisation d'outils de travail collaboratif, tels que le Cadre de référence pour les villes durables (RFSC) ; ou le choix de centrer le travail sur un ou plusieurs ODD.
- **Les principaux moyens d'aborder la dimension internationale des ODD :** la participation à des réseaux et forums européens/internationaux (événements internationaux, campagnes, etc.) ; le développement de partenariats internationaux/ de ville à ville ou de région à région (activités de coopération décentralisée) et mise en place d'activités de lobbying auprès d'organisations européennes/internationales ; le développement de modules de formation sur la manière d'intégrer les ODD dans la coopération décentralisée.
- **Les résultats obtenus par le développement de partenariats internationaux dans le cadre des ODD :** le renforcement du travail avec les réseaux européens et internationaux ; la revitalisation des partenariats internationaux existants et le développement de nouveaux partenariats ; la collaboration avec des parties prenantes externes (organisations de la société civile, universités, groupes de réflexion, etc.) et, grâce à un langage et à un objectif communs, le renforcement de la collaboration avec le gouvernement national.
- **Moyens de soutenir les partenaires non européens dans leurs efforts de localisation des ODD :** des visites d'étude et des séances de storytelling pour stimuler les idées ; l'organisation d'activités de formation et de renforcement des capacités visant à favoriser l'apprentissage mutuel, grâce à la création conjointe de stratégies locales en matière d'ODD, axées sur des objectifs communs et des ODD partagés.



Portée des ODD sur lesquels vous vous centrez dans votre travail avec vos pairs internationaux



Le cas échéant, comment évaluez-vous les connaissances de vos partenaires non-européens / non-UE en matière d'ODD ?



La voie à suivre pour des sociétés plus justes, équitables et décarbonisées

Section rédigée par Carola Gunnarsson, maire de Sala, Suède, porte-parole du CCRE pour les affaires internationales et Vice-présidente de CGLU, et Carlos Martínez Mínguez, maire de Soria, Espagne, Vice-président du CCRE et porte-parole du CCRE pour l'Agenda 2030 et les ODD, Président exécutif de CGLU.

“ La sensibilisation du public aux ODD diffère largement d'un pays à l'autre ; et, même si la connaissance n'est pas un indicateur du niveau ou du degré de réalisation des ODD, elle est un facteur de sa matérialisation et une étape cruciale du processus de localisation. Les campagnes, les diagnostics sur des ODD concrets, les accords avec les universités, etc., sont autant d'exemples des nombreuses actions où la participation des collectivités territoriales est possible et nécessaire pour en assurer le potentiel.



Tant pour les États membres de l'UE que pour les pays tiers, la réalisation de l'objectif de neutralité climatique en 2050 ouvrira la voie à de nouvelles possibilités d'emplois verts et à des sociétés plus durables et plus justes. Alors que nous nous engageons ensemble dans cette voie, nous devons garder à l'esprit non seulement les différences entre les pays, mais aussi celles entre les territoires d'un même pays (zones urbaines, zones rurales, petites, moyennes et grandes municipalités, par exemple).

L'implication des jeunes est indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable. Avec près de deux milliards de personnes âgées de 10 à 24 ans - la plus grande génération de jeunes de l'histoire de l'humanité - dont 90 % vivent dans des pays en développement, les jeunes du monde représentent une communauté essentielle pour relever les défis de la construction de sociétés plus résilientes. C'est donc à juste titre que de nombreux instruments européens et internationaux sont mis à disposition pour améliorer les conditions de vie des jeunes dans le monde, pour renforcer leurs liens avec les institutions politiques locales et nationales et leur engagement en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable. L'Année européenne de la jeunesse, annoncée en 2022 par le président de la Commission européenne, ainsi que les dialogues entre pairs entrepris entre les collectivités territoriales pour offrir de nouvelles opportunités et sensibiliser les jeunes du monde entier aux questions de développement durable en sont un excellent exemple.

La localisation de l'agenda mondial n'a jamais été aussi importante que dans le monde d'aujourd'hui. Nous soutenons nos pairs en Ukraine et sommes fermement convaincus qu'à travers la démocratie locale et la diplomatie des villes, toutes deux basées sur les valeurs de paix qui ont uni nos municipalités à travers l'Europe depuis 1951, le CCRE-PLATFORMA continuera à travailler pour les soutenir dans leurs efforts de redressement par le biais d'une coopération décentralisée de ville à ville et de région à région.

Enfin, nous aimerions également voir une approche plus ascendante à l'avenir, afin de pouvoir assister à une véritable localisation des ODD, et nous savons que nous pouvons y parvenir avec l'implication et l'engagement de chacun ! ”